

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N° : 20160929_21

OBJET : Retrait de l'actif et aliénation de véhicules communaux

NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

11 OCT. 2016

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents : 26
Procuration : 7
Votants : 33
Abstention : 0
Exprimés : 33

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Le Député-Maire

Inelda BAUSSILLON
2ème adjointe



L'an deux mille seize, le vingt neuf septembre à dix-sept heures vingt trois minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-Maire

LEBRETON Patrick - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - YEBO Henri Claude - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - JAVELLE Blanche Reine - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - COURTOIS Lucette - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - RIVIERE François

Représentés

LANDRY Christian représenté par BAUSSILLON Inelda
VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne
KERBIDI Gérald représenté par LEBON Marie Jo
HUET Henri Claude représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne
BOYER Julie représentée par PAYET Yannis
FRANCOMME Brigitte représentée par FONTAINE Olivier

Absents

HOAREAU Jeannick - GRONDIN Jean Marie - ASSATI Marie Pierre - PAYET Priscilla - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Claudette HOAREAU, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 29 septembre 2016**DÉLIBÉRATION N° : 20160929_21****OBJET :****Retrait de l'actif et
aliénation de véhicules
communaux****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Député-Maire expose :**

Le Parc automobile communal de Saint-Joseph compte dans sa flotte six véhicules dont un poids lourds. Les coûts d'entretien et de réparations étant beaucoup trop importants par rapport à leur valeur argus, il convient donc de retirer ces biens de l'actif.

Les véhicules serviront d'apport et feront l'objet d'une reprise lors du prochain marché d'acquisition de véhicules.

Sur les six véhicules :

- Les cinq (5) véhicules légers amortis sont les suivants :

Marque	Type	Immat.	1ère mise en circulation	Km
RENAULT	MASTER	840 BJX	10/10/2000	139514
CITROEN	C CROSSER	AD-209-BW	28/09/2009	109845
CITROEN	JUMPER	867 BND	17/12/2002	101920
CITROEN	JUMPER	870 BND	17/12/2002	114988
CITROEN	JUMPER	872 BND	17/12/2002	129998

- Le (1) poids lourds ci-après a un coût de réparation beaucoup trop élevé et n'est plus en état de marche :

Marque	Type	Immat.	1ère mise en circulation	Km
RENAULT	MIDLINER	BQ 403 SA	24/03/2000	82500

Ces six véhicules seront retirés de l'actif à la date de livraison des véhicules neufs.
Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver le retrait de l'actif de ces véhicules communaux ainsi que leur reprise lors des prochaines acquisitions de véhicules ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°21,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 26

Pour : 33

Représentés : 7

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le retrait de l'actif des six véhicules communaux désignés ci-après ainsi que leur reprise lors des prochaines acquisitions de véhicules.

Cinq (5) véhicules légers

Marque	Type	Immat.	1ère mise en circulation	Km
RENAULT	MASTER	840 BJX	10/10/2000	139514
CITROEN	C CROSSER	AD-209-BW	28/09/2009	109845
CITROEN	JUMPER	867 BND	17/12/2002	101920
CITROEN	JUMPER	870 BND	17/12/2002	114988
CITROEN	JUMPER	872 BND	17/12/2002	129998

Un (1) poids lourds

Marque	Type	Immat.	1ère mise en circulation	Km
RENAULT	MIDLINER	BQ 403 SA	24/03/2000	82500

Ces six véhicules seront retirés de l'actif à la date de livraison des véhicules neufs.

Article 2.- **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **11 OCT. 2016**

Pour extrait certifié conforme,

Le Député-Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)



2ème adjointe
Inelda BAUSSILCON